

DPE AVEC MENTION (INITIAL) - 84h

Formation Mixte : Théorie (42h en présentiel ou classe virtuelle) + Pratique logiciel (7h en classe virtuelle) + cas pratique (21h en présentiel) + terrain (14hen présentiel)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)

84 heures

TARIF PUBLIC
A partir de 2 700,00 €

DÉLAI D'ACCÈS
Entre 15 jours et 90 jours suivant programmation au planning annuel

NATURE DE L'ACTION
PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION
QCM d'auto-évaluation sont à réaliser tout au long du parcours. Exercices en salle et sur plateforme pédagogique tutorés par un formateur permettant l'utilisation des outils et équipements à partir de cas pratique en réalité virtuelle 360 ° ou sur plan.
Examen final de de validation des acquis : QCM 88 questions théoriques Sans mention et QCM 50 questions théoriques Avec Mention (score à atteindre 75%) + Evaluation des cas pratique en continu par le formateur (selon sa grille d'évaluation).

FORMALISATION
‹p›Attestation de formation à remettre à l'Organisme Certificateur (accrédité par le Cofrac)‹/p›
‹p› ❗ Pour exercer en tant que diagnostiqueur immobilier, il vous

PUBLIC

Toute personne qui souhaite se certifier dans le domaine du Diagnostic de Performance Energétique Avec Mention.

PRÉREQUIS

Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 20/07/2023 destiné aux candidats à la certification du domaine du Diagnostic de Performance Energétique :

- Soit la preuve par tous moyens d'une *expérience professionnelle de trois ans* de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment ;
- Soit un *diplôme* sanctionnant une formation *de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein* ou d'une durée équivalente à temps partiel *dans le domaine des techniques du bâtiment*, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent ou, *sous réserve de disposer d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, une certification professionnelle de niveau 5* ou supérieur *dans le domaine du diagnostic immobilier ou de la performance énergétique du bâtiment enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles* suivant les dispositions de l'article L. 6113-5 du code du travail.
- Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit
- Pré requis technique : Disposer d'un terminal type ordinateur ou PC ou tablette, d'une connexion internet; caméra et microphone

OBJECTIFS

Répondre aux exigences de formation Initiale, conformément à l'arrêté du 20 juillet 2023 applicable depuis le 1er juillet 2024 modifié par l'arrêté du 16 juin 2025, dans le domaine DPE avec mention applicable en France Métropolitaine;

Préparer la certification Diagnostic de Performance énergétique (DPE) Avec Mention à partir de connaissances théoriques sur les généralités du bâtiment, la thermique, l'enveloppe, les systèmes et la règlementation en vigueur appliquées à tous les types de bien d'habitation et autres :

- Etre capable d'élaborer un DPE en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste ;
- Savoir évaluer la consommation d'un bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations estimées (3CL) et est capable de déterminer les données d'entrée de cette méthode ;
- Savoir évaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des

faudra obtenir la certification de personne du domaine concerné auprès cet OC.‹/p›

PARTICIPANTS

consommations relevées et est capable de déterminer les données utiles dans les factures et de les utiliser ;
- Etre en mesure de proposer des recommandations adaptées aux cas traités, en tenant compte du contexte technique, juridique, économique et environnemental

PROGRAMME

Les généralités sur le bâtiment; La thermique du bâtiment; L'enveloppe du bâtiment ; Les systèmes; Les textes réglementaires; Traitement des particularités des bâtiments d'habitation collectifs; Réalisation d'un DPE à l'immeuble; Spécificité des systèmes utilisés dans les bâtiment tertiaires; Maîtrise de l'utilisation d'un logiciel validé par l'ADEME
La formation pratique contient des mises en situation permettant la réalisation complète d'un diagnostic de performance énergétique au minimum pour les cas suivants : *une maison individuelle ; un logement situé dans un bâtiment collectif ; un logement construit avant 1948 ; un logement neuf ; un lot à usage autre que d'habitation présent dans un bâtiment à usage principal d'habitation; Immeuble collectif; extraction du DPE d'un appartement depuis le DPE à l'immeuble, un bâtiment à usage autre que d'habitation.*

FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs habilités répondant aux exigences de l'annexe III de l'arrêté du 20/7/2023 et ayant notamment une expérience dans le diagnostic (certifié DPE minimum 5 ans).
Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur de diapositives commentées, exposés, cas pratique, partage d'expérience terrain, schéma dynamique, modèle de rapport, QCM corrigé, Quiz collectif
+ Accès à la plateforme LMS (Learning Management System) et au support digital (24h/7j) - E-learning ouvert durant 1 mois par module comprenant : QCM, vidéo, exercice sur plan ou en VR 360°, support de formation, livret (via l'extranet du stagiaire). Etude de cas pratiques : Supports transmis : surfaces, plans , descriptif ou VR 360 sur notre LMS. Possibilité de mise à disposition de licences formation LICIEL sur demande.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.
Plus d'infos sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits ou sur www.agefiph.fr

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, registre d'accessibilité consultable).

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.

SATISFACTION

Taux de satisfaction :

Variable non renseignée %

Taux de réponse : 75% (386 participants ont répondu / 132 n'ont pas répondu)

ASE FORMATION
5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES
SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46